

# La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

---

## Déclaration du groupe de l'UNAF

À travers l'exemple de l'assurance maladie, l'avis nous rappelle la complexité de notre système de protection sociale, la multiplicité des acteurs et leurs interactions dans ce système, les difficultés à trouver la voie de son financement pérenne en raison d'un effet ciseaux entre recettes et dépenses, qui n'a aucune raison de se résorber naturellement.

Pour autant, par quelques phrases clés l'avis fait oeuvre de pédagogie et permet ainsi au CESE de rappeler un principe fort : « *un système universel est la garantie d'un système équitable et efficient* ». C'est ce principe qui doit laisser son empreinte sur toutes les évolutions souhaitées ou souhaitables de notre système de santé.

Dès lors, avec cette feuille de route, le groupe de l'UNAF partage bon nombre des préconisations qui sont faites dans l'avis.

La place de la prévention doit être renforcée. C'est un point clé et c'est également un des moyens de rendre chacun acteur de sa propre santé.

Autre point essentiel pour le groupe de l'UNAF ; l'État doit être le garant de l'accès aux soins pour toutes les familles sur tout le territoire. L'avis retient un certain nombre de pistes en discussion actuellement pour inciter les praticiens à exercer dans les zones à faible couverture médicale, comme certaines zones rurales ou certains quartiers en difficulté. Il est important de conduire le plus loin possible les mesures incitatives pour l'installation dans les déserts médicaux, tout en prévoyant des mesures dissuasives pour les installations en zones surdenses.

Le groupe de l'UNAF partage les dangers liés à la création du secteur optionnel et alerte sur les dérives possibles : le secteur optionnel ne peut être une solution à l'expansion continue des dépassements d'honoraires. Il aboutirait au contraire à la disparition totale du tarif opposable de secteur 1, seul dispositif pouvant garantir l'accès aux soins pour le plus grand nombre.

Le groupe de l'UNAF note avec satisfaction la préconisation du CESE s'agissant de l'articulation entre l'assurance obligatoire et l'assurance complémentaire. Tous les risques doivent bien être maintenus dans l'assurance maladie obligatoire, sans distinction entre le petit risque ou le gros risque et même si la prise en charge par la sécurité sociale est d'un faible montant. La question du désengagement de la sécurité sociale par strates successives doit trouver des solutions dans la maîtrise du reste à charge par une articulation organisée entre base et complémentaire et non par un transfert inéluctable sans concertation.

Sur le financement enfin, le groupe de l'UNAF se retrouve dans l'affirmation inscrite dans l'avis selon lequel le CESE souhaite un financement du système de protection sociale favorisant l'activité économique et le travail. Il retient certaines des pistes, comme la CSG, pour rechercher de nouvelles recettes devenues incontournables.

Le débat en séance plénière a permis de retenir un principe, que le groupe de l'UNAF souhaitait voir apparaître et devant gouverner à l'introduction de recettes nouvelles dans le système : la nécessaire distinction entre dette structurelle et dette conjoncturelle.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.